



Personne de contact : Cathy VINCENT

Tél. : 04.380.93.46

Fax : 04.380.32.15

Email : cathy.vincent@esneux.be

DECLARATION DEBITS DE BOISSONS

Cette déclaration reste valable pour les exercices ultérieurs jusqu'à révocation par le redevable
En application de l'article 5 du règlement taxe, ce formulaire doit être renvoyé dans les 30 jours après date d'envoi

Exercice fiscal :

A renvoyer au plus tard le :

N° national ou n° de TVA :

Lieu d'imposition :

DECLARATION DES UNITES IMPOSABLES

UNITES IMPOSABLES	Remarques du déclarant
Débit < ou = 50 m ²	
Débit > 50 m ²	

A le
Certifié sincère et véritable,
Signature du (ou de la) déclarant(e),

Le règlement est visible dans son intégralité sur notre site internet : www.esneux.be